

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
Cafétéria Amis du Tremplin Inc	2012208				Le 05 mai 2021		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Halte Scolaire Le Tremplin				(506) 394-3494			
Adresse				,			
520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Karine Basque			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives				Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.					n 2021		
Commentaires : -L'établissement doit proposer un éventail d'ac Ces activités doivent pouvoir être démontré lo permis.							
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;				07 mai 2021			
Commentaires : La halte est demandé de barré les produits ne	ettoyants imi	med	atement	sous c	le.		
Commentaires généraux							
Ratio respecté lors de mon inspection							
Lors de mon inspection les enfants font des jeux libres et	jouent deh	ors.					
-Activités planifiés et documentés: L'exploitante est dema documenté ceux-ci lors des journées de congés et durant				activité	es et par la	suite de	
original signé par Karine Basque			Le	e 05 m	ai 2021		
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	ate					
original signé par Suzanne Sonier			Le 05 mai 2021				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Da	ate					